



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le vendredi 6 avril 2018

à Monsieur le Maire
de Rodez

Objet : Organisation de la sortie en fin de journée en élémentaire dans les écoles publiques de Rodez

Monsieur le Maire,

Dans un courrier en date du 29 mars adressé aux familles des élèves scolarisés dans les écoles publiques de Rodez, vous indiquez que dorénavant les services périscolaires seront réservés aux enfants qui y ont été préalablement inscrits.

Si effectivement nous ne pouvons contester la légitimité d'une telle mesure, la suite de votre courrier nous interroge. Vous écrivez que les enfants qui ne sont pas inscrits restent sous la responsabilité des enseignants. Or, en application du code de l'éducation, la responsabilité des enseignants de l'élémentaire cesse dès la fin de la classe, dès lors que les élèves accompagnés par leur enseignant jusqu'à la sortie quittent l'enceinte scolaire sans nécessité d'être remis à un adulte.

Vous indiquez de plus dans ce courrier être soucieux d'améliorer la sécurité des élèves. Or, une application stricte des obligations de chacun, enseignants et services périscolaires, pourrait conduire, dans le cas par exemple du retard de l'adulte chargé de prendre en charge un élève à la sortie de l'école, à ce que l'enfant se retrouve livré à lui-même sur la voie publique... Cela ne va pas dans le sens d'une sécurité accrue.

Il nous semble qu'en la matière, c'est le bon sens et la bonne intelligence qui doivent prévaloir plutôt que le respect strict des obligations de chacun. Dans la plupart des écoles, les enseignants outrepassent leurs obligations en s'assurant qu'un adulte soit présent à la sortie pour récupérer l'enfant et à le faire patienter sous surveillance si ce n'est pas le cas. Si après quelques minutes, l'adulte en question ne s'est toujours pas présenté, les services périscolaires à leur tour outrepassent leurs obligations en accueillant l'enfant. Tout ceci évidemment dans l'intérêt de l'élève et de sa sécurité.

Culpabiliser les enseignants, les placer seuls face à des cas de conscience et compter uniquement sur leur engagement professionnel ne nous paraît pas être la bonne méthode pour solutionner ces situations et garantir la sécurité de nos élèves. Pour nous, cela est inacceptable. Leur demander d'organiser une garderie en parallèle au-delà de leur temps de service alors que les services périscolaires en proposent déjà une nous semble vraiment absurde, hors cadre réglementaire et relèverait d'un travail bénévole.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, de revoir votre position pour une réponse où prévaut, comme nous l'avons dit, le bon sens et la bonne intelligence de chacun.

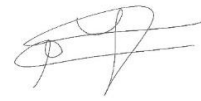
Soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre profond attachement au Service Public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,

Valérie Tavernier

Handwritten signature of Valérie Tavernier in black ink, appearing as a stylized cursive script.

Antoine Cantais

Handwritten signature of Antoine Cantais in black ink, appearing as a stylized cursive script.